

Contrat de location de salle

Modèle annoté · Téléchargement gratuit Joinways (joinways.app)

Ce modèle est une information générale, pas un conseil juridique. Acomptes, arrhes, frais d'annulation, responsabilité et contrats avec des particuliers obéissent à des règles précises. Faites relire votre version une fois par un avocat, puis réutilisez-la sur chaque devis.

Remplacez les [champs surlignés]. Les notes en italique expliquent chaque clause : supprimez-les avant envoi.

Parties

Le lieu	[Raison sociale], [adresse], [SIRET], représentée par [nom, fonction] (le « Lieu »)
Le client	[Raison sociale ou nom], [adresse], représenté par [nom, fonction] (le « Client »)
L'événement	[Nom de l'événement], le [date]
Le devis	Devis n° [numéro] du [date] (le « Devis »), qui détaille les espaces, prestations, quantités et prix

1. Locaux mis à disposition

Le Lieu met à la disposition du Client les espaces suivants : [espace 1, capacité] et [espace 2, capacité]. Parties communes incluses : [sanitaires, vestiaire, terrasse]. Les espaces non cités ne sont pas inclus.

Nommez chaque espace et dites ce qui n'est pas inclus. Un client qui a réservé la salle croit souvent que le jardin suit.

2. Date, horaires et accès

Date de l'événement : [date]. Horaires des convives : de [heure] à [heure]. Accès pour le montage à partir de [heure] ; démontage terminé à [heure]. Livraisons des prestataires par [le quai] sur les créneaux convenus avec le Lieu. Tout dépassement après [heure] est facturé [montant] par heure entamée, avec l'accord du Lieu.

Les horaires des convives et les horaires d'accès sont deux choses différentes. Écrivez les deux.

3. Prix, acompte et paiement

Le prix est celui du Devis : [montant] TTC. Un acompte de [30] % ([montant]) est dû à la signature. La date n'est bloquée qu'à réception de l'acompte. Le solde est dû [7] jours avant l'événement, ajusté à l'effectif définitif. Moyens de paiement acceptés : [virement, carte, chèque].

« Acompte » et « arrhes » n'ont pas le même effet en droit français : choisissez le mot en connaissance de cause.

4. Annulation et report

En cas d'annulation écrite par le Client : plus de [90] jours avant l'événement, l'acompte reste acquis au Lieu ; de [90] à [31] jours, [50] % du prix total sont dus ; [30] jours ou moins, [100] % du prix total sont dus.

Le Client peut reporter une fois, au moins [30] jours avant l'événement, sur une date dans les [12] mois. L'acompte est reporté, sous réserve de disponibilité. Si le Lieu annule hors force majeure, il rembourse toutes les sommes versées.

Écrivez des dates et des pourcentages. « Des frais peuvent s'appliquer » ne décide rien.

5. Effectif garanti et minimum de dépense

L'effectif définitif est communiqué [10] jours avant l'événement. Les prestations par convive sont facturées sur l'effectif garanti ou sur l'effectif réel s'il est supérieur. Les convives supplémentaires sont facturés aux prix du Devis. Minimum de dépense restauration et boissons : [montant] HT.

La cuisine commande sur l'effectif garanti : la date de confirmation protège cette commande.

6. Responsabilité, assurance et dégâts

Le Client répond des dégâts causés aux locaux, au mobilier et au matériel par ses invités ou ses prestataires. Il fournit une attestation d'assurance responsabilité civile [15] jours avant l'événement. Le Lieu et le contact du Client font un état des lieux contradictoire en fin d'événement ; tout dégât est noté et signé.

L'état des lieux contradictoire est le seul moment où un dégât se règle sans litige.

7. Règlement intérieur

La musique s'arrête à [heure] ; limiteur de son à partir de [heure]. Ni confettis, ni paillettes, ni flamme nue (bougies sous verre acceptées), rien de fixé aux murs ou aux plafonds. Les prestataires extérieurs sont agréés par le Lieu et assurés. Il est interdit de fumer en dehors de [zones prévues].

Écrivez l'heure de fin de la musique, et la règle des prestataires en entier.

8. Force majeure, droit applicable et signature

Aucune partie n'est responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure. Les parties cherchent d'abord un report dans les [12] mois ; à défaut, les sommes versées pour des prestations non fournies sont remboursées. Le présent contrat est soumis au droit français ; tribunal compétent : [ville].

En signant le Devis, le Client accepte les présentes conditions. Le Devis et ces conditions forment l'accord complet.

Cette dernière phrase rend une seule signature suffisante : le Devis et les conditions voyagent ensemble.

Signatures

	Le Lieu	Le Client
Nom et fonction		
Date		
Signature		